



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 01/06/2021



La FNAIM lance une campagne radio de sensibilisation à la rénovation énergétique des bâtiments à destination du grand public

Ce n'est pas un hasard de calendrier, mais bien au moment où est débattu en commission le projet de loi « Climat et résilience », instaurant notamment le nouveau Diagnostic de performances énergétiques et l'interdiction de location des logements énergivores à l'horizon 2028, que la Fédération nationale de l'Immobilier dévoile sa nouvelle campagne de spots radios, dédiée à la sensibilisation auprès du grand public de l'enjeu croissant autour de la rénovation énergétique.

L'occasion pour la FNAIM d'attirer l'attention des Français et d'appeler les pouvoirs publics à assurer aux particuliers les aides nécessaires pour atteindre les objectifs de rénovation.

Retrouvez la **FNAIM** sur **LES INDÉS RADIOS** en **soutien** à la **rénovation énergétique**.

75 spots publicitaires

- Pendant 3 semaines
- 130 radios de proximité
- 1^{re} audience de France

Les professionnels FNAIM sont prêts et vous accompagnent !

Une campagne au plus près des consommateurs

À compter de ce lundi 31 mai et jusqu'au 18 juin, ce sont 75 spots d'une durée de 15 secondes (à raison de 5 par jour), qui seront diffusés sur les stations du groupe « *Les Indés Radios* » (Groupe TF1).

« *Les Indés Radios* » réunit 130 radios indépendantes, qui ont chacune une aire de diffusion locale ou régionale, et qui représentent plus de 7,4 millions d'auditeurs quotidiens selon Médiamétrie*. Grâce à cet ancrage territorial fort, c'est

près de 95% de la population qui est touchée par les stations du groupe, assurant ainsi une diffusion sur l'ensemble du territoire.

Ce dispositif permettra de toucher 24% des 35-59 ans soit plus de 5,1 millions d'individus.



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

Un message clé : les professionnels de l'immobilier sont prêts à accompagner les Français

Le projet de loi Climat et résilience, adopté en 1ère lecture à l'Assemblée nationale et qui arrive maintenant au Sénat, prévoit une interdiction de louer des logements F et G à horizon 2028 et, en l'état, des logements E en 2034.

Alors que la rénovation énergétique devient un enjeu croissant dans le parcours immobilier des Français (1,7 million de logements F et G sont actuellement loués dans le parc locatif privé), le sujet demeure mal identifié pour une grande partie de la population.

Les professionnels de l'immobilier sont engagés et prêts à accompagner les propriétaires, les copropriétaires et surtout les bailleurs dans la mise en œuvre de cette obligation. *« Si nous comprenons et soutenons l'enjeu autour de la rénovation énergétique, nous continuons à alerter les pouvoirs publics sur la nécessité d'accompagner et de guider le grand public. Par cette campagne, nous souhaitons contribuer à démystifier la question de la rénovation énergétique et faire savoir aux Français que les professionnels de l'immobilier adhérents FNAIM sont des experts à leur disposition. »* explique Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM.

La FNAIM appelle à engager les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la rénovation

Cette campagne s'inscrit dans une démarche responsable de longue date pour la FNAIM, qui a participé à [l'engagement volontaire des syndicats professionnels de lancer 50 000 chantiers de rénovation en trois ans](#) salué et soutenu par la ministre du Logement. Elle est également engagée dans un vaste mouvement de formation des syndicats depuis deux ans, via les « *Copros Vertes* ».

La FNAIM est tout aussi déterminée à promouvoir des décisions publiques réalistes et les dispositifs nécessaires à la réussite d'une rénovation énergétique ambitieuse. C'est en ce sens que la FNAIM a exprimé ses réserves sur le calendrier de l'interdiction de location des logements classés E à horizon 2034.

« La rénovation des logements F et G du parc privé locatif en 2028, soit 1,7 million de logements très énergivores, actuellement en location, ce n'est pas rien. » rappelle Jean-Marc TORROLLION *« Donnons-nous les moyens de réussir collectivement cet objectif, et de tirer les conséquences de la réforme du DPE. L'ajout des logements E à si court terme, qui représentent un nouveau quart du parc locatif privé et sur lequel nous devons avancer en parallèle... Cela accroît la tension pour la filière du bâtiment, avec un risque de démultiplication des coûts pour des bailleurs, alors que l'exigence de performance sera rehaussée. »*.

Pour la FNAIM, l'objectif de rénover le parc immobilier est nécessaire, mais ambitieux, coûteux et implique, pour réussir, que les bailleurs soient accompagnés.



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

Pour la Fédération nationale de l'Immobilier, l'accompagnement juridique, technique par des professionnels, aussi indispensable qu'il soit, ne fait pas tout. Pour que cette interdiction de louer ne conduise pas à une aggravation de la crise du logement, la FNAIM rappelle qu'un accompagnement financier doit être prévu en conséquence.

* Médiamétrie, 126 000 Radio janv-mars 2021,

Les principales propositions de la FNAIM

- **Réévaluer le plafond du déficit foncier imputable sur le revenu.** Si 40% des travaux à l'origine du déficit sont constitués de travaux de rénovation, le déficit imputable pourrait être doublé et passer à 21 400€. C'est l'outil qui demeure le plus puissant pour accompagner 60% des bailleurs, mal-accompagnés par MaPrimeRénov'.
- **Instaurer une vente en l'état futur de rénovation énergétique pour contrer le risque de sortie du parc locatif :** toute vente d'un bien F ou G doit pouvoir bénéficier à l'acheteur d'un avantage fiscal s'il est rénové, maintenu durablement dans le parc locatif privé et loué à des conditions de loyer abordables. Cet achat devra être également éligible au DENORMANDIE dans l'ancien, qu'il conviendra d'étendre à tout le territoire pour ces biens F et G.
- **Sortir les logements qui étaient classés F ou G, après rénovation, du dispositif d'encadrement expérimental des loyers.** Cette disposition n'engendre aucun coût pour l'Etat, mais elle serait un geste fort pour les bailleurs des zones concernées. L'encadrement des loyers a fortement désincité l'investissement locatif, à l'image de ce qu'avait engendré la Loi de 1948 en son temps.
- En copropriété, pour pallier le déficit de produits bancaires, et rassurer les banques qui se désintéressent largement de la copropriété : **créer un Prêt Garanti par l'Etat Copro, pour financer la rénovation énergétique.**
- **S'assurer que le futur Plan Pluriannuel de travaux (PPT) soit simple et lisible** afin de faire des copropriétés le maillon indispensable de la rénovation énergétique du parc immobilier.

La FNAIM soutient également la prolongation de l'éco-PTZ et la création d'un congé pour travaux de rénovation énergétique à l'initiative du bailleur.



[Découvrez le spot radio FNAIM](#)



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34